

## **PV de l'assemblée générale ordinaire du Téléskis Les Thays-La Forclaz SA**

Lieu de réunion : La Forclaz, Collège de La Forclaz

Date : samedi 15 janvier 2022, 18h00.

Membres du conseil d'administration présents :

- Martial Chevalley, Président, de Puidoux, à Granges-Veveyse.
- Laurent Elles, de Genève, à Ormont-Dessous.
- Christine Bonzon, d'Ormont-Dessous, à Aigle.

Excusés

- Armand Lugin de Le Lieu à Ormont-Dessous.
- Sébastien Perrod, d'Ormont-Dessous, à Aigle.
- Franck Bastide, de Lausanne, à Ormont-Dessous.
- Vincent Perrod, d'Ormont-Dessous, à Ormont-Dessous.

Actionnaires excusés

- René Hubert, Eric Pointet, Carine Durussel, Eric Jan, Marinette Beauverd
- Raymond Pernet, Henriette Perrod,

### **Ouverture de l'assemblée**

Martial Chevalley, le président, ouvre l'assemblée générale ordinaire du télésiège des Thays La Forclaz SA à 18h00 et souhaite la bienvenue aux actionnaires présents.

Alexandre Perrod est désigné comme secrétaire de l'assemblée générale.

Personnes excusées :

### **Rappel de l'ordre du jour et acceptation par l'assemblée.**

Le conseil d'administration a convoqué les actionnaires de la société à la présente assemblée générale par :

- Affichage au pilier public de La Forclaz.
- Par courrier ou E-Mail aux actionnaires inscrits au registre des actionnaires.

Cette convocation contenait l'ordre du jour soit :

- 1 ) Liste de présence.
- 2 ) Rapport du conseil d'administration et de l'organe de révision relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2021
- 3 ) Approbation du rapport annuel de gestion et des comptes pour l'exercice 2020-2021.
- 4 ) Décharge au conseil d'administration de sa gestion
- 5 ) Rapport du Chef d'exploitation.
- 6 ) Election et démission au conseil d'administration
- 7 ) Propositions individuelles et divers.

Aucune remarque n'est formulée concernant l'ordre du jour de l'assemblée générale.

### **1. Liste de présence.**

La liste de présence doit être signée par tous les actionnaires présents. Chaque actionnaire doit être inscrit au registre des actionnaires de la société qui est disponible à cette assemblée.

Chaque action donne droit à une voix (Article 12 des statuts).

De la feuille des présences levée avant le début des délibérations, sous la responsabilité du conseil d'administration, il est noté que 11 actionnaires sont présents propriétaires et représentants les propriétaires de 100 actions inscrites au registre des actions de 250.- Fr chacune, entièrement libérées, des 320 actions de 250.- Fr chacune entièrement libérées.

Le capital actions représenté à l'assemblée générale est ainsi de 25'000 Fr sur un montant total de 80'000 Fr.

Le nombre de voix attribuées aux actions représentées est de 100 voix sur un nombre total de 320 voix.

La liste de présence demeure ci-annexée.

**Assemblée générale ordinaire des Téléskis Les Thays-La Forclaz SA**  
La Forclaz, le samedi 15 janvier 2022

**2. Rapport du conseil d'administration et de l'organe de révision.**

**Rapport du conseil d'administration**

Martial Chevalley, président, lit le rapport du conseil d'administration pour la saison 2020-2021.

*Aucune remarque n'est formulée par l'assemblée concernant le rapport du conseil d'administration.*

**Rapport de l'organe de révision**

Christine Bonzon, caissière, présente les comptes pour l'exercice 2020-2021 établi par l'organe de révision, la fiduciaire Daniel Marmillod à Aigle.

*Aucune remarque n'est formulée par l'assemblée concernant la présentation des comptes.*

**3. Approbation du rapport annuel de gestion et des comptes 2020-2021**

Les actionnaires présents à l'assemblée acceptent à l'unanimité le rapport de gestion ainsi que le rapport des comptes pour l'exercice 2020-2021.

**4. Décharge au conseil d'administration de sa gestion**

Les actionnaires présents à l'assemblée donnent à l'unanimité décharge au conseil d'administration pour sa gestion.

**5. Rapport du chef d'exploitation.**

Laurent Elles nous lit son rapport du chef d'exploitation

Aucune remarque n'est à mentionner suite à la lecture du rapport du chef d'exploitation.

**6. Election et démission au conseil d'administration.**

Pas d'élection ou démission au conseil d'administration

**7. Divers et propositions individuelles.**

*Maurice Passello pose la question concernant la répartition « Location et droit de passage » de 2110.- Martial Chevalley lui répond 1200.- pour la location de l'atelier et reste en droit de passage pour Lionel Von Arx, Jean-Jacques Perrod et Henriette Perrod.*

*Maurice Passello qui a acheté l'immeuble de Henriette Perrod au départ du téléski souligne que la société pouvait compter sur son soutien et son accord futur pour le fonctionnement du téléski.*

*Pierre Vurlod remercie l'engagement du CA pour la marche de la société.*

**Clôture de l'assemblée**

Martial Chevalley remercie les personnes présentes et clôt l'assemblée à 18h25 et donne rendez-vous à tous pour la prochaine assemblée générale.

Le secrétaire

Alexandre Perrod

Le président

Martial Chevalley